Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 13 (1905)

Heft: 4

Rubrik: Assemblée générale de la Croix-Rouge

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

vos délégués et hôtes, ainsi que leurs noms.

Recevez, chers Camarades, nos cordiales salutations.

Au nom du Comité central :

Le Président, *Le Secrétaire,*

P. Delacrausaz, A. Testaz.

Lausanne, le 16 mars 1905.

Assemblée générale de la Croix-Rouge.

(Section des Messieurs.)

Le jeudi 16 mars, au local de la Société militaire, la Société de la Croix-Rouge avait son assemblée générale.

Dire qu'il y avait foule serait peut-être exagéré, cependant un nombre respectable de membres étaient présents.

L'activité de la Société a été en notable progrès sur les années précédentes, le nombre des membres a également augmenté d'une façon réjouissante.

La Société s'est plus spécialement occupée, pendant l'année 1904, de l'établissement d'un matériel pratique de secours en cas d'accidents dans la haute montagne et n'a épargné pour cela ni temps ni argent.

Une ceinture (ceinture primée de M. Bobillier) contenant tous les objets indispensables aux premiers secours, a été définitivement mise au point et étudiée pratiquement par la Société militaire sanitaire suisse. Elle a été reconnue à l'usage parfaitement adaptée à sa destination et peut être recommandée à toutes les stations de haute montagne.

Une de ces ceintures sera remise à la Société militaire sanitaire suisse pour ses exercices, une autre sera déposée à la station de secours en cas d'accident au Salève, probablement aux Sources. (Pour quelques jours une de ces ceintures est déposée chez son constructeur, M. Demaurex, à la Fusterie, qui se fera un plaisir de la démontrer aux intéressés.

Pour compléter ce matériel, deux brancards ont été, l'un acheté (brancard pliant Velleda), l'autre créé de toutes pièces sur un principe tout à fait nouveau, qui a paru à l'Assemblée pouvoir rendre de réels services. La Société militaire sanitaire a bien voulu se charger d'en faire la démonstration pratique. (Un premier essai fait avec ce brancard, dimanche 26 mars, dans les rochers du Salève, a été concluant, les résultats en sont excellents.)

Un autre moyen de secours, non moins important, a été étudié par la section. Une trousse *absolument inaltérable*, renfermant tout le nécessaire pour parer aux morsures de vipère, a été construite sous l'habile direction d'un membre de la Société, M. le Dr Finck, pharmacien. (Ces trousses sont vendues aux membres de la section, ainsi qu'aux médecins qui en feront la demande, au prix de revient, soit 20 fr., par M. le Dr Finck).

Cinq de ces trousses ont été réparties dans le canton comme suit :

Jussy : M. le Dr Cattin.
Bernex : M. le Dr Dutrembley.
Avully : M. le Dr Rotschy.
Satigny : M. le Dr Wintzenried.
Versoix : M. B. Savoie, pharmac.

La Société a cherché à créer un service d'ambulance automobile pouvant se transporter rapidement sur les lieux en cas d'accidents.

La création de cette ambulance nécessitant une dépense de quinze à vingt mille francs, la Société s'est adressée au Conseil d'Etat pour obtenir l'autorisation de faire une collecte destinée à réunir le fonds nécessaire et s'est vue refuser cette autorisation. Toutefois la Société, loin de se laisser décourager, recevrait avec plaisir les dons qui pourraient lui être faits dans ce but. Le refus du Conseil d'Etat retardera malheureusement de beaucoup l'exécution d'un puissant et rapide moyen de secours en cas d'accident. L'ambulance automobile nous paraissant l'auxiliaire indispensable pour l'amélioration des services d'urgence, réclamés énergiquement par la presse genevoise depuis des mois. Les dons peuvent être adressés aux membres du nouveau Comité dont les noms suivent :

MM. le Dr Edmond Lardy, président,
Frank Lombard, trésorier.
Maurice Dunant, secrétaire.
Dr Wartmann-Perrot.
le Dr Edouard Gœtz.
le Dr Ferrière.
le Dr P.-L. Dunant.
le Dr René König.
le pasteur Deletra, à Dardagny.

Pour terminer, l'Assemblée charge encore son Comité d'étudier les moyens de se procurer, ainsi qu'il est le devoir de toute section suisse de la Croix-Rouge, l'argent nécessaire à l'achat d'un matériel réglementaire d'hôpital (modèle du Comité central suisse de la Croix-Rouge).

RECETTES ET FORMULES UTILES

Le nitrate d'argent associé au baume du Pérou contre l'ulcère variqueux de jambe, par M. R. Petretto (Munch. med. Woch., 27 décembre 1904.) — L'auteur recommande, contre l'ulcère de jambe, un procédé à la fois fort simple et très efficace qu'il a vu employer dans le service de médecine du Pr von Hoffer, à Graz, et qui consiste à appliquer sur la plaie la pommade ci-dessous formulée :

Nitrate d'argent	0 gr. 38
Baume du Pérou	6 gr.
Vaseline	90 gr.

On recouvre l'ulcère d'une compresse de tarlatane ou de toile, sur laquelle on a étendu une couche de cette pommade.

Ce traitement, sans être infaillible, a cependant amené la guérison de nombre d'ulcères de jambe ayant résisté aux autres moyens de pansement (iodoforme, dermatol, acétate d'alun, compression par des bandelettes de diachylon) et même aux greffes épidermiques. Sous son influence on voit, dans la plupart des cas, la plaie se déterger, la sécrétion perdre sa fétidité, puis se tarir; l'ulcère commence à bourgeonner activement et ne tarde pas à se cicatriser.

Pansement des Furoncles.

Chez les malades atteints de furoncles, il importe de calmer la douleur en protégeant la zone enflammée, d'empêcher l'accès de l'air, de faire de l'antisepsie. On arrive à ce résultat grâce au pansement suivant, recommandé par M. Kunter (*Médic. Record*, 10 décembre 1904) : on recouvre le furoncle d'un large carré de ouate hydrophyle, au milieu duquel on a déposé une quantité suffisante de l'onguent suivant :

Acide phénique	0 gr. 50
Extrait fluide d'ergot	4 gr.
Poudre d'amidon } àà	8 gr.
Oxyde de zinc }	
Cérat	30 gr.

Imprimerie BRAUN & Cie, Genève.